

**COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE  
PROCÈS-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES ET AVIS SUR LES OFFRES**

**Objet : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION ET  
L'EXPLOITATION DE LA RECYCLERIE CŒUR VENDÉE**

**Membres à voix délibératives :**

**Président remplaçant**  
M. Jacky GODARD

Membres titulaires		Membres suppléants	
Mme Anne AUBIN-SICARD	<b>Présente</b>		
M. Laurent FAVREAU	<b>Présent</b>	Mme Laurence BEAUPEU	<i>Excusée</i>
M. Christophe HERMOUET	<i>Excusé</i>	Mme Gisèle SEWERYN	<i>Excusée</i>
Mme Angie LEBOEUF	<b>Présente</b>	M. Patrick DURAND	<b>Présent</b>
Mme Christine RAMPILLON	<i>Excusée</i>	M. François GILET	<i>Excusé</i>

**Membres à voix consultatives :**

M. Vincent LARRIEU, Trésorier Principal	<i>Excusé</i>
Mme Florence MORINEAU, DDPP	<b>Présente</b>

**Observateurs**

Emmanuelle BONNET,  
Marie-Pierre KEREBEL,  
Laurence GARREAU,  
Laëtitia MAGNIANT,  
Mélanie CHATENAY

**Observations**

- La CDSP du 4 septembre 2023 a sélectionné une candidature.
- L'offre du candidat a été ouverte et analysée.
- Le rapport d'analyse de l'offre est annexé au procès-verbal.

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations suivantes :

- Délibérations n°23\_203\_033 et n°23\_205\_034 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays des Achards du 22 mars 2023,
- Délibérations n° 2023D55 et n° 2023D56 de Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne du 11 avril 2023,
- Délibérations n° 25 et n°26 du Conseil d'Agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération du 2 mai 2023.

Vu l'avis de concession envoyé le 19 juin 2023 au JOUE/ BOAMP, puis publié le 21 juin 2023 sur le site internet (<http://www.larochesuryonagglomeration.fr>) et sur la plate-forme de dématérialisation (<https://www.marches-securises.fr>) de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Vu la date de réception des candidatures et des offres fixée au 21 août 2023 à 12h30 (cf. tableau enregistrement plis)

Vu le procès-verbal d'ouverture et d'enregistrement des candidatures du 21 août 2023,

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public d'analyse des candidatures et de sélection des candidats admis à présenter une offre du 4 septembre 2023,

Vu le procès-verbal d'ouverture et d'enregistrement des offres du 4 septembre 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres, joint en annexe,

Vu la convocation envoyée le 7 septembre 2023,

Vu la constatation du quorum,

**La Commission peut valablement délibérer.**

## **RAPPORTEUR**

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la procédure de concession sous forme de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la Recyclerie cœur Vendée, une consultation a été lancée.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 août 2023 à 12h30.

Le 21 août 2023, le dossier « candidature » a été ouvert pour l'unique pli réceptionné dans les délais.

Un groupement a remis une candidature dans les délais fixés par l'avis de concession et le règlement de consultation (**cf. Pièce n°1**) :

- Le groupement Association ENVIE ERG / Association CHANTIER DU REEMPLOI, 18 rue Bobby Sands – 44800 Saint-Herblain.

Le 21 août 2023, Monsieur le Président, accompagné de ses services, s'est assuré de la complétude du dossier après avoir ouvert la candidature (**cf. Pièce n°2**).

Deux courriers ont été envoyés au candidat le 24 août 2023 afin de lui demander des précisions sur la candidature du groupement. Les réponses ont été apportées à ce courrier dans les délais impartis.

En liaison avec ses services et son assistant à maîtrise d'ouvrage, le Président a procédé à l'analyse de la candidature reçue. Cette analyse est annexée au présent procès-verbal (**cf. Pièce n°3**).

Le 4 septembre 2023, la présente Commission s'est réunie pour sélectionner les candidats admis à présenter une offre. Après échanges, débats et questions, la Commission de délégation de service public a décidé d'admettre la candidature du groupement ASSOCIATION ENVIE ERG / ASSOCIATION CHANTIERS DU REEMPLOI, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

A l'issu de cette séance, le 4 septembre 2023, les services de La Roche-sur-Yon Agglomération ont procédé à l'ouverture du dossier « offre » (**cf Pièce n° 4**).

La Commission de délégation de service public doit, au cours de cette séance du 13 septembre 2023, procéder à l'analyse de l'unique offre remise et rendre un avis sur l'offre, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et dans les conditions prévues à l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président de la Commission donne la parole à son assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin qu'il puisse présenter aux membres de la Commission de délégation de service public son analyse sur la candidature reçue.

Son analyse, établie en liaison avec le Président et ses services, a été détaillée dans le rapport qui a été présenté, en séance, aux membres de la Commission de délégation de service public (**cf. Pièce n° 5**).

**Après échanges, débats et questions, la Commission de délégation de service public décide :**

### **AVIS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

- Décide, à l'unanimité de ses membres, de s'approprier les termes et conclusions du rapport d'analyse de l'offre établi par Monsieur le Président en liaison avec son assistant à maîtrise d'ouvrage et ses services ;
- Décide, en conséquence, que ce rapport, qui restera annexé au présent Procès-verbal, constituera le rapport de la Commission de délégation de service public au sens des dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT ;
- Décide de rendre l'avis suivant : compte tenu de la recevabilité de la candidature et de l'offre du groupement ASSOCIATION ENVIE ERG / ASSOCIATION LES CHANTIERS DU REEMPLOI et de l'analyse présentée, la Commission est d'avis de proposer d'entrer en voie de négociation avec ce candidat afin que ce dernier puisse optimiser son offre techniquement et financièrement et apporte des précisions sur l'offre de service et les engagements pris dans le cadre de celle-ci.
- Décide que les négociations auront lieu sous forme écrite et lors d'auditions, autant de fois que nécessaire.

**La séance est levée à 10h56.**

**Attestation liée à l'organisation d'une commission à distance :**

**Je soussigné, Jacky GODARD, Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération, Président remplaçant de la Commission de Délégation de Service Public, atteste que :**

- la séance objet du présent procès-verbal s'est déroulée le mercredi 13 septembre en visioconférence afin d'analyser l'offre remise et rendre un avis sur cette offre, puis de proposer d'entrer en voie de négociation avec le candidat retenu,**
- que la commission a ainsi pu prendre connaissance du rapport d'analyse de l'offre avant négociation,**
- que les membres présents figurant en page de garde du procès-verbal ont effectivement siégé lors de cette commission.**
- que la commission décide à l'unanimité d'entrer en négociation avec :**
  - Groupement ASSOCIATION ENVIE ERG / ASSOCIATION LES CHANTIERS DU REEMPLOI.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Jacky GODARD  
Président remplaçant de la Commission de  
Délégation de Service Public